



## Conseil Municipal

Du  
**14/05/2009**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois à 20  
heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
le **07/05/2009**

et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Président de séance  
**Le Maire,  
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance  
**M Bruno MICHEL**

**DELIBERATION N°  
15**

DOSSIER  
REFERENCE

Déposée le /  
/ 2009  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le : /  
/ 2009  
A la porte de la Mairie

Annexes :

## REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

### COMMUNE DE VILLEPAROIS

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\* \* \*

L'AN DEUX MILLE NEUF, le quatorze mai, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS**: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme.

**ETAIENT EXCUSES**  
**OU ABSENTS** :

Mlle WAIL Mariam  
Mlle HURET Stéphanie  
Mme BOHN Christelle

Pouvoir donné à :

M. Bruno MICHEL  
M. Michel BOURGEOIS

### **Elaboration d'un schéma d'aménagement fonctionnel, esthétique et de sécurité du Village Choix du Prestataire**

\*\*\*

#### **Rapporteur : Le Maire**

Je vous rappelle que nous avons, par délibération du 4/12/2008 n°60, décidé de lancer une consultation sous forme d'une procédure adaptée, en vue de faire réaliser un schéma d'aménagement fonctionnel, esthétique et de sécurité du village.

Cette consultation a fait l'objet d'un avis d'appel à la concurrence, adressé le 3/02/2009 à une liste de bureaux d'études susceptibles d'être intéressés par ce projet, et publié sur notre site Internet. (En annexe)

Cet avis fixait la remise des offres au 19 mars 2009 à 12 heures.

Cinq candidats ont présenté une offre, ouverte par les membres de la commission d'appel d'offres, élargie à la commission chargée de l'aménagement du territoire le 31/03/2009

Ces offres ont fait l'objet d'une analyse détaillée, par les services de la DDEA, dans le cadre de la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage que nous avons confiée à cette administration.

M. BRUNEL, est présent à cette séance pour vous présenter cette analyse.

Je vous rappelle également que ce bureau d'étude sera chargé, en collaboration avec les élus, la population et nos partenaires, d'élaborer un schéma général d'aménagement du village pour les prochaines années. Ce schéma n'est pas un simple plan d'aménagement de voirie, mais un véritable programme pluriannuel prenant en compte tout ce qui touche à l'aménagement fonctionnel et esthétique des espaces publics, à la sécurité, aux déplacements, à la vie sociale, à l'habitat, etc.

Cette opération est divisée en quatre phases :

- ✚ **Phase n°1** : Diagnostic de l'existant, des projets et analyse du budget communal afin de définir un financement plafond du projet compatible avec les finances communales.
- ✚ **Phase n°2** : Élaboration de scénarii d'aménagement chiffrés avec programmation.
- ✚ **Phase n°3** : Établissement d'un rapport d'étude qui devra comprendre :
  - ✘ La présentation de l'opération
  - ✘ Le diagnostic de l'existant et des projets, avec recensement des dysfonctionnements et des points critiques et l'analyse financière.
  - ✘ Les contraintes.
  - ✘ Les enjeux et objectifs.
  - ✘ Les scénarii.
  - ✘ Le programme d'aménagement.
  - ✘ L'enveloppe financière prévisionnelle, accompagnée de la programmation pluriannuelle avec rationalisation des investissements et des travaux en fonction des priorités
  - ✘ L'estimation des coûts d'entretien.
  - ✘ Les financements possibles.
- ✚ **Phase n°4** : Préparation des dossiers de demandes de subventions.

Cette étude sera conduite par un comité de pilotage qui aura notamment pour mission d'organiser une concertation la plus large possible autour de ce projet.

Je vous propose maintenant de prendre connaissance de l'analyse des offres, établies par la DDEA et d'examiner les dossiers remis par les candidats.

M. BRUNEL, commente le tableau de classement des offres, annexé à la présente délibération et établi selon les critères et pondérations annoncés dans le règlement de la consultation

### **Décisions**

**Exprimées 10 Contre : 0**  
**Abstention : 0 Pour 10**

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres et examiné chaque dossier de candidature, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- De retenir le bureau d'étude JDDBE 40 rue 7ème Armée Américaine Avanne 25 000 Besançon pour un montant de **14 400 € H.T.**
- Autorise M. le Maire à signer le marché

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS